

*Accords fiscaux—Loi*

1991-1992, 916.6 millions de dollars, soit en tout 2.929 milliards de dollars. La province de l'Ontario perdra près de 3 milliards de dollars. Du fait qu'elle est industrialisée et très peuplée, l'Ontario contribue plus que toute autre province au trésor fédéral. Les contribuables de l'Ontario versent plus que ceux de n'importe quelle autre province. Une grande partie de l'argent recueilli dans le Canada central est utilisé pour appuyer les programmes de soins médicaux et d'éducation postsecondaire dans tout le pays. Nous trouvons que cela est juste. C'est là un plan libéral qui était déjà en place et qui est remplacé par le présent projet de loi.

Quel effet aura-t-il sur les gouvernements provinciaux du Canada? Toutes les provinces recevront moins au fil des années et devront combler la différence en prélevant des impôts supplémentaires. Toutefois, le gouvernement fédéral a déjà assujéti la petite entreprise et les particuliers à des impôts qui sont parmi les plus élevés jamais prélevés au Canada. Il ne reste pas aux provinces une grande marge de manoeuvre pour lever des impôts supplémentaires et compenser ainsi les sommes que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas leur donner, selon la traditionnelle politique de coopération fédérale-provinciale.

Le gouvernement a promis de faire tant de choses pour les canadiens et de transformer le Canada en un paradis. Le gouvernement a fait 338 promesses, mais il n'a pas promis cela. En plus de manquer à sa parole, le gouvernement fait ce qu'il s'était engagé à ne pas faire. Il serait peut-être bon, dans les futures campagnes politiques, de considérer comme programme du parti conservateur les mesures dont il avait promis de s'abstenir. Par le truchement du projet de loi C-96, le gouvernement se décharge de ses obligations sur les provinces. Ma province de l'Ontario perd près de 3 milliards de dollars.

Les autorités provinciales devront maintenant déterminer combien d'argent elles pourront remettre aux municipalités. Par suite de ce projet de loi, chaque gouvernement provincial devra revoir sa situation financière. C'est aux provinces qu'il incombe de gérer leurs propres affaires municipales. De qui les municipalités obtiendront-elles les fonds dont elles ont besoin, sinon des provinces? Elles auront deux choix: Ou réduire les services offerts quotidiennement à la population ou augmenter les taxes municipales. Cette mesure touchera tous les Canadiens au niveau régional.

Le projet de loi C-96, qui rogne sur le financement des programmes établis, aura des répercussions sur la vie de tous les contribuables par le truchement des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Des pressions plus grandes seront exercées sur les échevins, les conseillers, les présidents de conseils municipaux, les maires et ainsi de suite. Il leur faudra absorber le coup parce que le gouvernement fédéral a laissé tomber les provinces. Les autorités provinciales n'ont guère de latitude pour augmenter les impôts parce que le ministre des Finances a déjà pressuré la petite entreprise et les particuliers autant que faire se peut et même au-delà.

La pire erreur qu'un parti politique peut commettre au cours d'une campagne électorale, c'est de faire une foule de promesses qu'il sait ne pouvoir tenir. La deuxième plus grave erreur consiste à faire des choses qu'il a promis de ne pas faire. Très

souvent, la population est beaucoup plus choquée par ce dernier type de comportement que par le premier. Tout observateur de bonne foi ne pourrait que convenir que le ministre des Finances est celui qui, entre tous les députés, a commis la pire volte-face politique. C'est évidemment pourquoi il a été choisi comme ministre des Finances du gouvernement.

● (1310)

Voici une autre déclaration que le ministre des Finances a prononcée à la Chambre des communes le 24 mars 1982:

«Prendre unilatéralement la décision de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement à l'heure actuelle, pour en discuter ensuite avec les gouvernements des provinces, s'est mettre la charrue avant les boeufs. Nous devrions faire le contraire.»

Le ministre a utilisé l'expression «faire le contraire». Toutefois, lorsque nous examinons le projet de loi C-96, qui retire aux provinces des milliards de dollars en paiements de transfert, nous ne pouvons que dire qu'il a manifestement oublié qu'il souhaitait qu'on fasse le contraire. Il se lance dans la direction même qu'il réprouvait. Il surimpose tous les Canadiens et en même temps, il réduit les paiements de transfert.

Cette mesure aura également des répercussions sur le système de transport au Canada. Les provinces et les municipalités auront moins d'argent à consacrer à ces services si importants pour leurs électeurs.

L'assurance-maladie sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important car au sein de la population la proportion de personnes âgées ira croissant.

Quant à l'enseignement postsecondaire, n'oublions pas que ce ne sont plus seulement les jeunes qui fréquentent les universités aujourd'hui. Bien des gens dans la vingtaine, la trentaine et même plus, reprennent leurs études. Autrement dit, la clientèle des universités a augmenté considérablement. Ces personnes ont constaté qu'il était important d'acquérir une instruction plus poussée et, dans la mesure du possible, plus spécialisée. Par conséquent, le projet de loi, en s'attaquant à l'enseignement postsecondaire, touchera des personnes de tous les âges.

En outre, le gouvernement fédéral avait promis d'accorder une hausse réelle de 6 p. 100 au titre de la défense pour que nous puissions honorer nos engagements vis-à-vis de l'OTAN. Pourtant, nous avons vu, dans ses budgets et son exposé économique de novembre 1984, que le ministre des Finances n'a pas l'intention de respecter ses engagements parce que le gouvernement ne sera pas en mesure d'accepter une majoration annuelle de 3 p. 100 des dépenses réelles de la défense pendant la durée de la présente législature, bien que certains députés d'en face aient promis une augmentation réelle de 6 p. 100 pendant la campagne électorale.

Un comité créé par le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a visité les bases du MDN et examiné le système d'enseignement destiné aux enfants du personnel militaire. Le gouvernement veut couper les dépenses là aussi. À certains endroits, lorsqu'il estime qu'une école pour les enfants de militaires n'est pas justifiée, ou lorsqu'il veut simplement réduire les dépenses, il transfère les élèves à une école civile. Là encore, il se décharge de sa responsabilité sur la municipalité qui, évidemment, est financée dans une large mesure par le gouvernement provincial. J'ai reçu des lettres de parents de ces enfants qui habitent à Shilo (Manitoba) ainsi que d'employés civils qui